

FEXTE

Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences

Subvention



Le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) est une subvention destinée à financer de l'expertise technique sous formes d'études de faisabilité, d'avant-projet, etc.

Elle doit répondre à une demande d'expertise et de savoir-faire français et venir contribuer aux enjeux de développement d'un pays partenaire de l'AFD.



Objectif

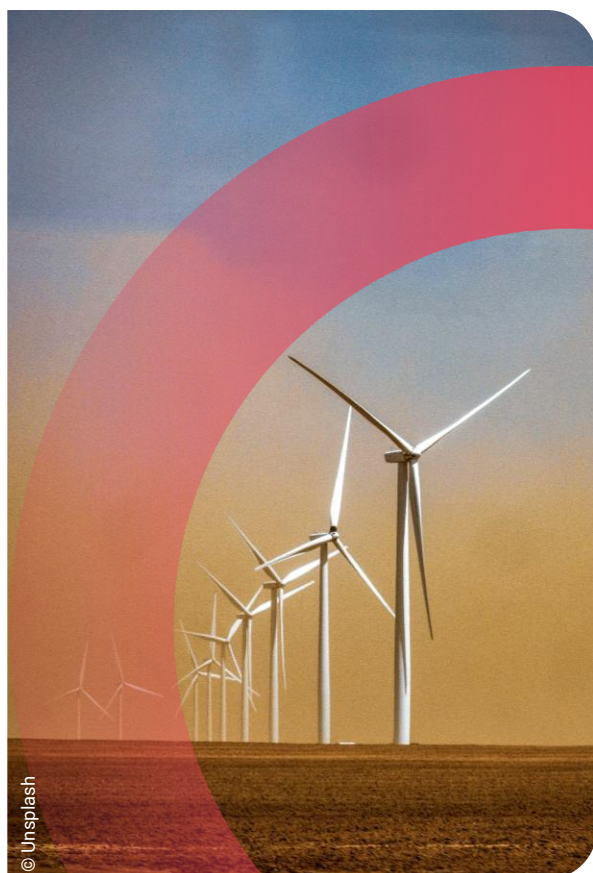
Répondre à la demande d'expertise et de savoir-faire français des pays dans lesquels l'AFD est autorisée à intervenir.



Bénéficiaires

- États
- Collectivités territoriales
- Établissements publics
- ONG
- Partenaires publics (ou exceptionnellement privés) des pays d'intervention
- Pays listés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE classés par niveau de revenus :
 - Pays les Moins Avancés (PMA)
 - Pays à Revenu intermédiaire - tranche inférieure (PRIT)
 - Pays à Revenu intermédiaire - tranche supérieure (PRIS)

Lien vers la liste complète des pays concernés sur le site de l'OCDE – [cliquez ici](#)



© Unsplash



Caractéristiques

Type : subvention

2 types de formats :

- **AFD coordonnateur d'Expertise :**

- L'AFD est en maîtrise d'ouvrage
- L'opération s'inscrit dans une logique de marché, de prestation de services et donne lieu à rémunération du prestataire
- Cette modalité permet le recours à Expertise France

- **AFD bailleur de fonds :**

L'AFD finance un partenariat entre un partenaire français et une entité demandeuse d'expertise d'un pays éligible, entre lesquels une relation préexiste (MoU⁽¹⁾, coopération, etc.)

⁽¹⁾ Memorandum of understanding



Illustrations

- **Brésil, 3 états du sud du Brésil** (800 k€) : Accompagnement de la BRDE (Banque régionale de développement de l'extrême Sud) dans le financement de projets à fort impact environnemental :
 - Mise en place du système de gestion environnementale et sociale de la BRDE
 - Mise en place d'un système de mesure et de suivi des indicateurs d'impact des projets

